



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-078

PUBLIÉ LE 1 MARS 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-03-01-001 - Arrêté de délégation de signature aux directeurs adjoints en l'absence de la directrice par intérim (3 pages) Page 3

75-2017-02-28-032 - Arrêté de délégation de signature de Madame Martine ORIO (9 pages) Page 7

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-03-01-002 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (6 pages) Page 17

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2017-02-27-005 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris (5 pages) Page 24

Préfecture de Police

75-2017-02-28-031 - Arrêté 2017-00158 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale (6 pages) Page 30

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-03-01-001

Arrêté de délégation de signature aux directeurs adjoints en
l'absence de la directrice par intérim

Arrêté de délégation de signature n°

**La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers,
Alimentaires et Technologiques par intérim,**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R.6147-5, et R.6147-10,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0054 DG portant désignant des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2016 / 11005 du 10 novembre 2016, portant nomination de Mme Christelle CHOI BELFAYOL, en qualité de directrice par intérim du Pôle d'Intérêt Commun Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires et Technologiques à compter du 1er décembre 2016,

Vu l'arrêté directeurial n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP à Mme Christelle CHOI BELFAYOL en matière de marchés publics,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Guy PHILIP DE SAINT-JULIEN et Madame Annick PATERNE, directeurs adjoints, en vue de signer, au nom de la Directrice par intérim, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés listées en annexe 1.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Guy PHILIP DE SAINT-JULIEN et Madame Annick PATERNE, directeurs adjoints, en vue de signer, au nom de la Directrice par intérim et en son absence, l'ensemble des pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés.

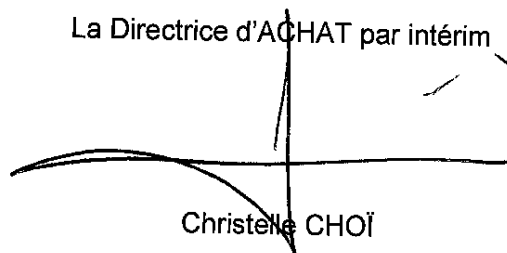
ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat, conformément à l'article 6 de l'arrêté DG n°75-2016-05-04-008 du 4 mai 2016 portant délégation de signature du Directeur Général de l'AP-HP à Mme Christelle CHOI BELFAYOL directrice par intérim du PIC ACHAT, en matière de marchés publics.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-02-06-005 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le **01 MARS 2017**

La Directrice d'ACHAT par intérim

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke followed by a vertical line that crosses it, and a smaller horizontal stroke at the end.

Christelle CHOI

ANNEXE 1

- Lettres d'information adressées aux candidats (LIFORM)
- Demandes de précisions adressées aux candidats (OUV6)
- Courrier de convocation des candidats
- Révision de prix

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-02-28-032

Arrêté de délégation de signature de Madame Martine
ORIO

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté - année 2016 – les numéros sont ajoutés par la publication du recueil des actes administratifs.

La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147 -6, R. 617-1, R -6147-2-, R. 6147-5, R. 6147-10 et R.6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 14 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2010-294 DG du 06 décembre 2010 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau,

Vu l'arrêté directorial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP ;

Vu l'arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 8 août 2012 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Martine ORIO en qualité de directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor (Henri Mondor-Albert Chenevier-Emile Roux-Joffre Dupuytren-Georges Clemenceau ;

Vu l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 modifié fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitaliers, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient ».

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à **Madame Elise Noguera**, adjointe à la directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor et par ailleurs directrice du site Henri Mondor chargée des affaires générales, **Madame Estelle Plan**, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, **Monsieur Frantz Sabine** directeur-adjoint chargé des ressources humaines et **Madame Béryl Godefroy**, directrice-adjointe chargée de la direction

des Finances, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

En l'absence de Madame Orio, de Madame Elise Noguera, de Madame Estelle Plan et Monsieur Frantz Sabine, M Philippe Le Roux, directeur de l'hôpital Emile Roux, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux universitaires Henri Mondor dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

ARTICLE 3 :

Monsieur Frantz Sabine directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F, G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sabrina Lopez, directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, F et G et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Benoît Mournet, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F, H et I de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Béryl Godefroy, directrice-adjointe chargée de la direction des Finances, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice-adjointe chargée des services économiques de la logistique et des achats, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Pommier, directeur du pôle ingénierie, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C, E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Christophe Chailloleau, directeur des services informatiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes E, F et H de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sylvie Debray, coordonnatrice générale des soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes B, F, G, H et K de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Claire Verger, attachée d'administration hospitalière, responsable des admissions-frais de séjour, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière,

interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

Madame Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif occupant la fonction de cadre administratif du pôle Psychiatrie, à l'effet de signer les documents suivants : départs de corps sans mise en bière, interrogations du fichier national des refus, les bons de secours, les permissions thérapeutiques et les décisions dans le cadre de l'hospitalisation sans consentement (loi du 05/07/2011).

Monsieur Arthur Thévin, agent contractuel, responsable des affaires générales, à l'effet de signer les formalités relatives aux prélèvements d'organes, aux décès, aux relations avec la police et la justice ainsi qu'aux dépôts de plainte ;

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à :

- **Madame Hélène Vidal**, directrice du site Albert Chenevier à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Le Roux**, directeur du site Emile Roux, à l'effet de signer, pour le site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Madame Frédérique Annane**, directrice du site Joffre Dupuytren, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Monsieur Philippe Vasseur**, directeur du site Georges Clemenceau, à l'effet de signer, pour les sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution des hôpitaux universitaires Henri Mondor déterminé par l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 5 :

a) **En cas d'empêchement de Monsieur Frantz Sabine**, directeur adjoint chargé des ressources humaines ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Iris Passy, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directorial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Jean-François Besset, directeur adjoint à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé

- En cas d'empêchement de **Monsieur Frantz Sabine**, directeur adjoint chargé des ressources humaines, de **Madame Iris Passy**, directeur adjoint et de **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

Madame Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Henri Mondor et Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Yamina Felouah, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Monique Griselin, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer pour les sites Georges Clemenceau et Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Véronique Léothier, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer pour les sites Albert Chenevier et Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Frantz Sabine** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

b) **En cas d'empêchement de Madame Sabrina Lopez** directrice adjointe chargée des affaires médicales et de la stratégie ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Cécile Maurice**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

- **Madame Marion Makaroff**, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sabrina Lopez** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A, B, F, G et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

c) **En cas d'empêchement de Monsieur Benoît Mournet**, directeur adjoint chargé de la qualité, de la gestion des risques et des usagers ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à **Madame Anne Christine Batista**, Ingénieur Qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Benoît Mournet** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe F, H et I) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

d) **En cas d'empêchement de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, **de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et **de Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Madame Florence Simoes da Cruz, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Béryl Godefroy** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

e) **En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan**, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Béryl Godefroy, directrice adjointe chargée de la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Youness Idrissi, directeur adjoint à la direction des finances à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

En cas d'empêchement de Madame Estelle Plan, directrice adjointe chargée des services économiques, de la logistique et des achats, **de Madame Béryl Godefroy**, directrice adjointe chargée de la direction des finances et **de Monsieur Youness Idrissi**, directeur adjoint à la direction des finances, délégation est donnée à :

Monsieur Antoine Galimard, chargé de mission et adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions **de Madame Estelle Plan**, et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

f) **En cas d'empêchement de Monsieur Marc Pommier**, directeur du pôle ingénierie, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Julie Favrolles, ingénieure, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Nicolas Villaume, ingénieur, à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions **de Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour

les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Yorick Pichault Lacoste, ingénieur à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires H Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Marc Herold, ingénieur à l'effet de signer pour le site Albert Chenevier tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Serge Magnac, ingénieur à l'effet de signer pour le site Joffre Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Edouard Croisile, ingénieur à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C et E) l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Monsieur Alexandre Charlot, ingénieur à l'effet de signer pour le site Emile Roux tous les actes liés aux fonctions de **Monsieur Marc Pommier** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe C, E, F et H) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

g) **En cas d'empêchement de Madame Sylvie Debray**, coordonnatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

Madame Brigitte Anne, Coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, F, G, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Fabienne Gonfier, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Isabelle Mabit, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Véronique Smolarek, directrice des soins à l'effet de signer pour les hôpitaux universitaires Henri Mondor tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Adeline Krikilion, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour les sites Joffre-Dupuytren tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeurial n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

Madame Sophie Semal, cadre supérieur de santé à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes liés aux fonctions de **Madame Sylvie Debray** et ceci uniquement pour les matières (paragraphe B, G, F, H, et K) de l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé,

ARTICLE 6 :

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Véronique Léothier**, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Madame Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier, de **Madame Monique Griselin**, attachée d'administration hospitalière ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Fabienne Gonfier**, Directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Hélène Vidal** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Albert Chenevier,

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Le Roux, directeur du site Emile Roux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Isabelle Mabit**, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux,
- **Monsieur Jean-François Besset**, directeur adjoint, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Le Roux** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Emile Roux

En cas d'empêchement de Monsieur Philippe Vasseur, directeur du site Georges Clemenceau, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Iris Passy**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 4 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Brigitte Anne**, coordonnatrice générale adjointe des soins à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau
- **Madame Nadine Duvernoy**, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer pour le site Georges Clemenceau tous les actes pour lesquels **Monsieur Philippe Vasseur**, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Georges Clemenceau

En cas d'empêchement de Madame Frédérique Annane, directrice du site Joffre Dupuytren, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Madame Iris Passy**, directrice adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Frédérique Annane** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,
- **Madame Brigitte ANNE**, coordonnatrice générale adjointe des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Madame Frédérique Annane** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Joffre Dupuytren,

ARTICLE 7 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013 318-0006 du 14 novembre 2013 DG modifié susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

Sites Albert Chenevier-Henri Mondor :

Administrateurs de garde 1

Béryl Godefroy, directrice adjointe
Fabienne Gonfrier, directrice des soins
Youness Idrissi, directeur adjoint
Benoit Mournet, directeur adjoint
Elise Noguera, directrice adjointe du GH
Estelle Plan, directrice adjointe
Frantz Sabine, directeur adjoint
Hélène Vidal, directrice du site Albert Chenevier
Joëlle Teixier, directrice de la communication

Administrateurs de garde 2

Albert Chenevier

Odile Baudry, adjointe des cadres hospitaliers
Marion Makaroff, attachée d'administration hospitalière
Sophie Marrellec, cadre supérieur de santé
Cécile Maurice, attachée d'administration hospitalière
Ahmed Raoui, mentionné sur l'arrêté DG fixant le pool des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH- AGEPS
Nathalie Roger, Technicien supérieur hospitalier
Florence Simoes Da Cruz, adjointe des cadres hospitaliers.
Sophie Wilfred, cadre socio-éducatif

Henri Mondor

Jean-Frédéric Armogathe, ingénieur agro-alimentaire
Christine Droy, attachée d'administration hospitalière
Catherine Finidori, attachée d'administration hospitalière
Frédéric Gatibelza, adjoint des cadres hospitaliers
Catherine Karnycheff, cadre de santé
Nesrine Mcharek, adjoint des cadres hospitaliers
Claire Verger, attachée d'administration hospitalière.

Site Emile Roux

Jean-François Besset, directeur adjoint
Alexandra Ferrero, directrice adjointe à la Direction des systèmes d'information de l'AP-HP
Daniel Gasnier, adjoint des cadres hospitaliers
Philippe Le Roux, directeur
Sabrina Lopez, directrice adjointe
Pierrette Lorente, attachée d'administration hospitalière
Catherine Morvan, adjoint des cadres hospitaliers
Véronique Smolarek, directrice des soins

Site Joffre Dupuytren

Jacqueline Anastase, cadre de santé
Frédérique Annane, directrice
Sandrine Bernard, adjointe des cadres hospitaliers
Huguette Bias, adjoint des cadres hospitaliers
Adeline Krikilion, cadre supérieur de santé
Christiane L'étang, Technicien supérieur hospitalier
Iris Passy, directrice adjointe
Brigitte Scherb, coordonnatrice générale des soins en détachement à la DGOS

Site Georges Clemenceau

Franciane Chipotel Besse, attachée d'administration hospitalière
Yamina Felouah, attachée d'Administration
Mireille Goualc'h, adjoint des cadres hospitaliers
Didier Mariani, cadre supérieur de santé
Sylvie Schmitt, adjointe des cadres hospitaliers
Sophie Semal, cadre supérieur de santé
Edith Tisserant, adjointe des cadres hospitaliers
Philippe Vasseur, directeur

ARTICLE 8 : L'arrêté n° 075-2016-01-24-001 du 24 janvier 2017 de la Directrice du groupe hospitalier Henri Mondor, Albert Chenevier, Emile Roux, Joffre-Dupuytren, Georges Clemenceau portant délégation de signature est abrogé.

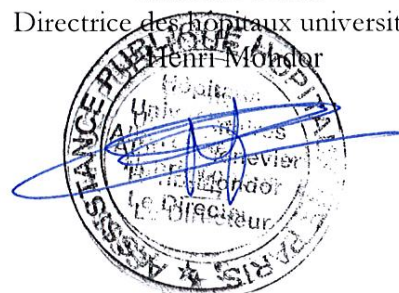
ARTICLE 9 : La directrice des hôpitaux universitaires Henri Mondor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Créteil, le 28 février 2017

Martine ORIO

Directrice des hôpitaux universitaires

Henri Mondor



Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-03-01-002

Liste des responsables de service disposant de la
délégation de signature en matière de contentieux et de
gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe
II au code général des impôts

Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris
 Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de
 l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Paris, le 1^{er} mars 2017

Nom - Prénom	Responsables des services		
FOULON Francis	Services des Impôts des Entreprises :		
BROTHIER Hubert		Paris 1 ^{er}	
COMTE Marine		Paris 2 ^{ème} Bonne Nouvelle	
MAURIN Nicole		Paris 2 ^{ème} Vivienne	
VANSUYT Marie		Paris 3 ^{ème}	
RECOUPÉ Nelly		Paris 4 ^{ème}	
DANTON Brigitte		Paris 5 ^{ème}	
VERGUIN Pierre		Paris 6 ^{ème}	
ARCHER Katia		Paris 7 ^{ème}	
GAILLARD François		Paris 8 ^{ème} Champs-Élysées	
MEURVILLE Anne		Paris 8 ^{ème} Europe Haussmann	
DUVERT Claude		Paris 8 ^{ème} Europe Rome	
LAUREC Marie-Ange		Paris 8 ^{ème} Madeleine	
FRAPIER Annie		Paris 8 ^{ème} Roule Artois	
NGUYEN Pascal		Paris 8 ^{ème} Roule Hoche	
BONHOMME Marc		Paris 9 ^{ème} Est	
BLANCHON Alain	Paris 9 ^{ème} Ouest		
PONS Jean Michel	Paris 10 ^{ème} Nord		
SUDON Pascale	Paris 10 ^{ème} Sud		
LETOILE Dominique	Paris 11 ^{ème} Saint-Ambroise		
BEAUFILS Patrick	Paris 11 ^{ème} Folie-Méricourt		
GUISELIN Dominique	Paris 11 ^{ème} Ledru-Rollin		
CLOUSSE Dominique	Paris 12 ^{ème} Daumesnil		
DELACHAPELLE François	Paris 12 ^{ème} Picpus		
DELACHAPELLE Eric	Paris 13 ^{ème}		
SERVOZ Daniel	Paris 14 ^{ème}		
DIMEY Véronique	Paris 15 ^{ème} St Lambert		
SANTIN Lydia	Paris 15 ^{ème} Grenelle Javel		
HUBERTY Alain	Paris 15 ^{ème} Necker		
CASTETS Alain	Paris 16 ^{ème} Auteuil		
BEGUIN-DAVID Claude	Paris 16 ^{ème} Chailiot		
PERILLIER Bernard	Paris 16 ^{ème} La Muette		
	Paris 16 ^{ème} Porte-Dauphine		

BONNET Bruno	Paris 17ème Batignolles
HESSSEL Henri	Paris 17ème Les Terres
CUISSET Carole	Paris 17ème Monceau Epinettes
VERITE Richard	Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
LEMAIRE Pascal	Paris 18ème Grandes-Carrières
NEGRE Christian	Paris 19ème Buttes-Chaumont
MARMISSE Patrick	Paris 19ème Villette
HADDOUCHE Jean-François	Paris 20ème Charonne
BELLAMIT Marie Christine	Paris 20ème Père-Lachaise
---	---
Services des Impôts des Particuliers :	
GUIGUES Fabienne	Paris 1er-2ème
CARUBIA Michèle	Paris 3ème - 4ème
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse	Paris 5ème
PECHEUR Jean-Luc	Paris 6ème
MARTIN Jacques	Paris 7ème
DE GAVRILOFF Jean	Paris 8ème
GABELOTEAU Hervé	Paris 9ème
ROCHE Alain	Paris 10ème
BEUNEUX Brigitte	Paris 11ème Oberkampf
DACHICOURT Françoise	Paris 11ème Ledru-Rollin
GEOFFRAY Sylvie	Paris 12ème Daumesnil
ROUX Nadia	Paris 12ème Picpus
MAHIEUX Eric, p.i	Paris 13ème La Gare
BROCHET Françoise	Paris 13ème Maison-Blanche
CARDEAU Marie-Françoise	Paris 14ème Montparnasse
CHABAS Laurent	Paris 14ème Alesia
DURET Jean-Jacques	Paris 15ème Saint-Lambert
TCHAM Samia, p.i	Paris 15ème Grenelle-Javel
GUIGUES Roland	Paris 15ème Necker
GUILIER Jean-Loup	Paris 16ème Porte-Dauphine
COLOMBE Didier	Paris 16ème Auteuil
VILLET Danielle	Paris 16ème La Muette
MATHONNIERE Claude	Paris 17ème Pialne-Monceau
BERTHON Pierre	Paris 17ème Reims
GROSS Jean Yves	Paris 17ème Epinettes
PUJGMAL Alain	Paris 18ème Boucuy
CHAUSSY Claire	Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
DUPLAIX Annick	Paris 18ème Grandes-Carrières Sud

PALIX Gérard
 GUBION François
 REYNAUD Bernard
 CARLES Monique
 ZWOLENIK Martine

 COGJIC Danièle
 CARIOU Lise
 AROLD Didier
 PEYSSOU Marc
 RICHARD François, p.i
 RICHARD François
 DELAUCHE Didier
 BAUER Catherine, p.i
 PANTEIX Christian
 CRIQ Bernard
 THEVENET Pascal
 AROLD Didier, p.i

 MURA William
 LE CREURER Amaud
 REYNAUD Isabelle
 LAJUGIE Jean-Paul
 MANDIN Maël
 CONTOUT Carole
 TOBAILEM André
 CONTOUT Carole, p.i - MURA William, p.i
 FRITZ Bertrand
 LE CREURER Amaud, p.i
 NEIGE Henri
 HERNANDO Marie-Claude
 COUDERC Sandra
 BUFORT Edith
 GIRAUD Isabelle
 GREEF Pascale
 SIMONOT Claire
 NICOLLET Florence

Paris 19ème Buttes-Chaumont
 Paris 19ème Vilette
 Paris 20ème Charonne
 Paris 20ème Père-Lachaise
 Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière :

Paris 1er bureau
 Paris 2ème bureau
 Paris 3ème bureau
 Paris 4ème bureau
 Paris 5ème bureau
 Paris 6ème bureau
 Paris 7ème bureau
 Paris 8ème bureau
 Paris 9ème bureau
 Paris 10ème bureau
 Paris 11ème bureau
 Paris 12ème bureau

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
 4ème brigade de vérification Paris Centre
 6ème brigade de vérification Paris Centre
 7ème brigade de vérification Paris Centre
 9ème brigade de vérification Paris Centre
 11ème brigade de vérification Paris Centre
 12ème brigade de vérification Paris Centre
 13ème brigade de vérification Paris Centre
 14ème brigade de vérification Paris Centre
 15ème brigade de vérification Paris Centre
 1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Centre
 1ère brigade de vérification Paris Est
 2ème brigade de vérification Paris Est
 3ème brigade de vérification Paris Est
 4ème brigade de vérification Paris Est
 5ème brigade de vérification Paris Est
 7ème brigade de vérification Paris Est
 Brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Est

GUINARD Matthieu	1ère brigade de vérification Paris Nord
LATUS César	2ème brigade de vérification Paris Nord
ROUSSET Philippe	3ème brigade de vérification Paris Nord
CRIMIÈRE Agnès	5ème brigade de vérification Paris Nord
LEFORT-LEVEQUE Nathalie	6ème brigade de vérification Paris Nord
MARILLER Serge	7ème brigade de vérification Paris Nord
MARTICHON Brigitte	8ème brigade de vérification Paris Nord
PERRIN Françoise	9ème brigade de vérification Paris Nord
HUMMAIR Jean-Marie	10ème brigade de vérification Paris Nord
HUARD Michel	11ème brigade de vérification Paris Nord
DEVALS Philippe	1ère brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
FUENTES Hélène	2ème brigade de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris Nord
BUGAUD Geneviève	1ère brigade de vérification Paris Ouest
TOMASENA Rémi	3ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier, p.i.	4ème brigade de vérification Paris Ouest
VUIGT Christian	5ème brigade de vérification Paris Ouest
LAMBERT Didier	6ème brigade de vérification Paris Ouest
MATHON DIT RICHARD Florence	8ème brigade de vérification Paris Ouest
MESTRUDE Claire	9ème brigade de vérification Paris Ouest
ROUVROY Pascale	10ème brigade de vérification Paris Ouest
CHARTRAIN Daniel	12ème brigade de vérification Paris Ouest
CASTET Jean-Pierre	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FRANCOIS Nathaïa	2ème brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Ouest
FAVRE Bernard	1ère brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
ROSSI Frédérique	2ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
TARDEC Gilles	3ème brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
BESNARD MANGIN Caroline	2ème brigade de vérification Paris Sud
PAULHIAC Nicolas	4ème brigade de vérification Paris Sud
BENOIT Franck	5ème brigade de vérification Paris Sud
CHIRON Carine	6ème brigade de vérification Paris Sud
DE MONTELLA Alain	7ème brigade de vérification Paris Sud
BERTHIER Lucile	1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
BERTHIER Lucile, p.i.	Brigade Patrimoniale Paris Sud
---	---
MORGAND Jean-Michel	Pôles Contrôle Expertise
SALLES Agnès	Pôle contrôle expertise Paris 1er
MARTINI Isabelle	Pôle contrôle expertise Paris 2ème
DUPERRIER Françoise	Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
	Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème

NIANG Chantal	Pôle contrôle expertise Paris 6ème
JAULLHAC Laurent	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
VIVIEN Véronique	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Champs-Élysées Europe Hausmann
BONNIN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
LAGRENÉ Denis	Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
DUBOIS Frédéric	Pôle contrôle expertise Paris 9ème
POREYE Thérèse Marie	Pôle contrôle expertise Paris 10ème
LOUBIERE Annick	Pôle contrôle expertise Paris 11ème
BONNET Dominique	Pôle contrôle expertise Paris 12ème
GEDRA Michel	Pôle contrôle expertise Paris 13ème
LANGÉ Christian	Pôle contrôle expertise Paris 14ème
HOURY Isabelle	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
GIQUEL Elisabeth	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
THORNARY Catherine	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
RAY Laure	Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
DEPROST Sylvain	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Termes/Batignolles
SANANIKONE Ratsamy	Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
FAUJEAN Philippe	Pôle contrôle expertise Paris 18ème
VOCHELET Alain	Pôle contrôle expertise Paris 19ème
FOIN Christine	Pôle contrôle expertise Paris 20ème

Pôles de Contrôle Revenus/Patrimoine et Fiscalité Immobilière

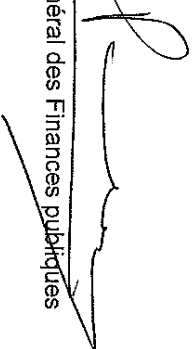
DEFORGE Christophe	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 7ème
GOGUET Mireille	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 8ème
FERRON Gaelle	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris-Centre
CLOTEAU Valentine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 15ème
TRESARRIERE Elisabeth	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Auteuil
AUDRAS Cyril	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Muette
GRAVERE Martine	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 16ème Porte Dauphine
BRICHET Anrie	Pôle de contrôle revenus/patrimoine Paris 17ème
NICOLLET Florence	Fiscalité immobilière élargie 11ème
ANNEQUIN Nicole	Fiscalité immobilière élargie Paris 12ème
MEYRUEUX Marie	Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
DUPLAIX Annick	Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale PARIS 18ème
BRAULT Julien	Fiscalité immobilière élargie Paris 19ème
ZWOLENIK Martine	Fiscalité immobilière élargie Paris 20ème
BUFFIERE Christine	---

Pôle de régularisation déconcentré (PRD) de Paris

<p>CRASPAIL Dominique</p> <p>LEPAGE Serge</p> <p>LECHARD Patricia</p> <p>ROMBAUT Fabienne</p> <p>FALCOU Michel, p.i</p> <p>ROUSSEAU Cyril</p> <p>PEDEUTOUR Nicole</p> <p>FALCOU Michel</p> <p>KAMINSKE Martial</p>	<p>Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)</p> <p>Pôles de Recouvrement Spécialisé</p> <p>PRS - Parisien 1</p> <p>PRS - Parisien 2</p> <p>PRS DNVSF</p> <p>Centres des Impôts Fonciers</p> <p>Paris Centre</p> <p>Paris Est</p> <p>Paris Nord</p> <p>Paris Ouest</p> <p>Paris Sud</p>
--	---

Le chef de cabinet,

Dominique PROCACCI



Administrateur général des Finances publiques

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2017-02-27-005

arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



**PREFET DE LA REGION D'ILE DE France
PREFET DE PARIS**

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la mission des affaires juridiques de la
préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des juridictions administratives ;

Vu la loi n° 75-1331 du 31 décembre 1975 modifiée portant réforme du régime administratif
de la ville de Paris ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,
des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre
les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités
locales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses
articles 38, 43 et 44 ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions
des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, préfète,
secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à compter du 25
août 2014 ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Yannick IMBERT en
qualité de préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Ile-de-France, à compter du
1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret du 16 février 2017 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH en
qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2010 portant désignation du responsable de l'accès aux
documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques
auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2016-08-22-001 du 22 août 2016 portant organisation de la
préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et notamment ses articles 35 à 37 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 octobre 2016 portant nomination de Madame Isabelle
COLON, administratrice civile hors classe, en qualité de chargée de mission « affaires juridiques »,
chef de la mission des affaires juridiques, auprès du préfet de la région d'Ile-de-France ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales et de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

La présente délégation de signature concerne également les actes et correspondances relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France et de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est

donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) arrêtés de mandatement d'office,
- 4°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces ci-dessus énumérés, dans la limite de leurs attributions respectives à Mme Flora LAVERGNE, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de personnel et des affaires générales, à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Mme Fanny TAILLADE, chef du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Patrick VARGAS, chef du bureau des finances locales, et à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration.

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques et de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 6 : Au titre du contrôle de légalité, du contrôle budgétaire et du contentieux ainsi que du conseil et de l'expertise juridiques se rapportant aux compétences et attributions du préfet de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces y afférents, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des juridictions administratives et judiciaires.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques, à l'exception des recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité.

La présente délégation de signature concerne également les actes et correspondances relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, délégation de signature est donnée à M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence et des attributions de la mission des affaires juridiques à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission des affaires juridiques, et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, à l'effet de signer ou viser tous actes, correspondances ou pièces relevant de la compétence du service des collectivités locales et du contentieux à l'exception de ceux ci-après énumérés :

- 1°) recours gracieux et contentieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 2°) correspondances adressées à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France,
- 3°) déclinatoires de compétence et arrêtés de conflits,
- 4°) arrêtés de mandatement d'office,
- 5°) correspondances nominatives adressées aux titulaires de mandats électifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de M. Éric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux et de Mme Tiphaine PODAN, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée, pour les actes ou pièces ci-dessus énumérés, dans la limite de leurs attributions respectives à Mme Flora LAVERGNE, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de personnel et des affaires générales, à M. Philippe ATANGANA, chef du bureau du contrôle de légalité des actes de la commande publique, à Mme Fanny TAILLADE, chef du bureau du contrôle de légalité des actes d'urbanisme, à M. Patrick VARGAS, chef du bureau des finances locales, et à M. Xavier DUMAS, chef du bureau du contentieux, attachés d'administration.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de Mme Isabelle COLON, administratrice civile hors classe, chargée de mission « affaires juridiques » auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, chef de la mission affaires juridiques et de M. Eric PLUMEJEAU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef de la mission des affaires juridiques, chef du service des collectivités locales et du contentieux, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle MATHIEU, attachée principale d'administration, chef du bureau du conseil et de l'expertise juridiques, à l'effet de signer ou viser les actes et correspondances administratives relevant des attributions de son bureau, y compris ceux relevant du champ de compétence de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

ARTICLE 11 : Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la région d'Ile-de-France et la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils régional et départemental des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 27 FEV. 2017

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris



Michel DELPUECH

Préfecture de Police

75-2017-02-28-031

Arrêté 2017-00158 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la Direction de la Police Générale



Arrêté n° 2017-00158
accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la Direction de la Police Générale

Le Préfet de police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes, notamment son article L444-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son art

Vu le décret n° 93-1362 du 30 décembre 1993 modifié relatif aux déclarations de nationalité, aux décisions de naturalisation, de réintégration, de perte, de déchéance et de retrait de nationalité française ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, et notamment son article 14 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-00120 15 février 2017, relatif aux missions et à l'organisation de la direction de la police générale ;

Vu le décret du 9 juillet 2015 par lequel M. Michel CADOT, préfet, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe) est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Vu le décret du 6 juillet 2016 par lequel M. Patrice FAURE, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, est nommé directeur de la police générale à la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police,

Arrête:

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Patrice FAURE, directeur de la police générale, et, lorsqu'elle assure la suppléance de ce dernier, à Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, à l'effet de signer, au nom du préfet de police, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables nécessaires à l'exercice des missions fixées par l'arrêté du 30 décembre 2015 susvisé, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FAURE, Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, M. François CHAUVIN, sous-directeur de l'administration des étrangers et M. Baptiste ROLLAND, directeur du cabinet, reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Baptiste ROLLAND, directeur du cabinet, reçoivent délégation de signature pour signer tous actes, arrêtés et décisions dans la limite de leurs attributions:

- M. Diego JIMENEZ, attaché principal d'administration de l'État, chef de la section des affaires générales ;
- Mme Hélène FERKATADJI, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la section des affaires générales.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne BROSSEAU, sous-directrice de la citoyenneté et des libertés publiques, reçoivent délégation pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Christian HAUSMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 1er bureau ;
- Mme Béatrice CARRIERE, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 2ème bureau ;
- Mme Eliane MENAT, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 3ème bureau, à l'exception des décisions de suspension ou de retrait d'agrément relatives au contrôle technique des véhicules et des décisions de suspension ou de retrait d'habilitation permettant à certains professionnels d'accéder au système d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- M. Pierre ZISU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 4ème bureau ;

- Mme Isabelle THOMAS, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 5ème bureau, à l'exception des décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur, des centres de sensibilisation à la sécurité routière et des centres de tests chargés de faire passer les examens psychotechniques.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mmes Anne Catherine SUCHET, Sidonie DERBY et Elisa DI CICCIO, attachées d'administration de l'Etat, directement placées sous l'autorité de M. Christian HAUSMANN ;
- M. Pierre VILLA, attaché principal de l'Etat et Mmes Malika BOUZEBODJA et Justine VERRIERE, attachées d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Béatrice CARRIERE ;
- Mme Claire ROMAND-MONNIER, attachée principale d'administration de l'État et Mme Monique SALMON-VION, attachée d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de Mme Eliane MENAT ;
- M. Jean-François LAVAUD et Mme Michèle LONGUET, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Pierre ZISU ;
- Mme Marie LEUPE-LE SAUZE, attachée principale d'administration de l'État, Mmes Ingrid CORIDUN, Olivia NEMETH et M. Nicolas TRISTANI et M. Maxime LOUBAUD, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Isabelle THOMAS.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HAUSMANN, de Mme Anne-Catherine SUCHET, de Mme Sidonie DERBY et de Mme Elisa DI CICCIO, la délégation qui leur est consentie est exercée, par :

- Mme Dominique SION, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chargée de mission, Mme Nora BELBACHIR, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section accueil, pour signer les courriers retournant les dossiers aux postulants, en matière de naturalisation et d'acquisition de la nationalité française par déclaration, pour incomplétude au regard des pièces énumérées par les articles 14-1, 17-1, 17-3 et 37-1 du décret n°93-1362 du 30 décembre 1993 susvisé.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre ZISU et de M. Jean-François LAVAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, par :

- Mme Laure DE SCHRYNMAKERS DE DORMAEL, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section armes, pour signer, dans la limite de ses attributions, tous actes et décisions ;
- Mme Marielle CONTE, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des associations, et Mme Denise MENDOZA, secrétaire administratif de classe normale, adjointe à la chef de la section des associations, pour signer, dans la limite de ses attributions, les récépissés et les duplicatas de déclaration et de modification d'association.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle THOMAS, de Mmes Ingrid CORIDUN, Marie LEUPE-LE SAUZE, Olivia NEMETH et de M. Nicolas TRISTANI et Maxime LOUBAUD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Pascale JANOU, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section des auto-écoles et Mme Christelle CAROUGE, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section des auto-écoles, pour signer les convocations des candidats individuels à l'examen du permis de conduire, les attestations de dépôt de dossiers relatifs aux demandes d'agrément pour les établissements d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;
- M. Jean-Bernard PISSIER, attaché d'administration de l'État, chef de la section de la délivrance des titres et Mmes Françoise BRUNEL et Cyrielle ARTAXE-NGAMPINI, secrétaires administratives de classe normale, adjointes au chef de la section de la délivrance des titres, pour signer les demandes d'authenticité des titres étrangers à échanger, adressées, via la valise diplomatique, aux autorités étrangères qui les ont délivrés, les relevés restreints des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations à un examen médical pour les titulaires de permis de conduire étrangers dont la validité a expiré ou présentant des catégories lourdes, les courriers de demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des demandes d'échange de permis de conduire étranger ;
- Mme Maria DA SILVA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section sanctions et contrôle médical, et Mme Sylvie PRINCE, secrétaire administratif de classe normale, adjointe au chef de la section sanctions et contrôle médical, pour signer les décisions portant reconstitution de points au profit des conducteurs qui ont suivi un stage de sensibilisation à la sécurité routière, les récépissés de restitution des permis invalidés pour solde nul, les relevés restreints des dossiers de conducteurs ainsi que les convocations en commission médicale primaire, en commission médicale d'appel et en examen médical auprès d'un médecin agréé exerçant hors commission médicale.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN, M. Philippe BRUGNOT, adjoint au sous-directeur de l'administration des étrangers, reçoit délégation, pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François CHAUVIN et de M. Philippe BRUGNOT, les personnes suivantes reçoivent délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de leurs attributions respectives :

- Mme Juliette DIEU, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 6^{ème} bureau ;
- M. Alain PEU, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 7^{ème} bureau ;
- Mme Michèle HAMMAD, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 8^{ème} bureau ;
- M. Laurent STIRNEMANN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 9^{ème} bureau ;

4/6

2017-00158

- M. François LEMATRE, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du 10ème bureau ;
- M. Guy HEUMANN, attaché principal d'administration de l'État, chef du 11ème bureau (bureau du contentieux) ;
- M. Ludovic OUVRIER, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section de la documentation et de la correspondance.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs des 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} bureaux, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Philippe MARTIN et Mme Marie MULLER, attachés d'administration de l'État directement placés sous l'autorité de Mme Juliette DIEU ;
- Mme Catherine KERGONOU, attachée principale d'administration de l'Etat et M. Alexandre METEREAUD, attaché d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. Alain PEU ;
- M. Jean-Philippe LORENTZIADIS, attaché principal d'administration de l'État et M. Pierre MATHIEU, M. Alexandre SACCONI, et Mmes Lucie PERSON et Isabelle SCHULTZE attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de Mme Michèle HAMMAD ;
- Mme Manon GENESTY, attachée principale d'administration de l'État et Mme Brigitte GORY, attachée d'administration de l'État, directement placées sous l'autorité de M. Laurent STIRNEMANN ;
- M. Pierre POUGET, attaché principal d'administration de l'État, M. Philippe ARRONDEAU et Mme Élodie BERARD, attachés d'administration de l'État, directement placés sous l'autorité de M. François LEMATRE ;
- Mmes Anne-Marie CAPO CHICHI, attachée d'administration de l'État et Hélène ON, secrétaire administratif de classe supérieure, directement placée sous l'autorité de M. Guy HEUMANN.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FAURE, M. Sylvain MARY, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du département des ressources et de la modernisation, reçoit délégation pour signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain MARY, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives :

- M. Mathieu FERNANDEZ, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des relations et des ressources humaines ;
- M. Damien ROUX, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des affaires financières, immobilières et logistiques ;
- M. Philippe DELAGARDE, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication, chef du bureau des systèmes d'information et de communication.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu FERNANDEZ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Aurélie DOUIN, attachée d'administration de l'État directement placée sous son autorité.

Article 15

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien ROUX, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Chantal CADOUL, attachée d'administration de l'État, directement placée sous son autorité.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DELAGARDE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Valérie DUBE, secrétaire administratif de classe supérieure, et M. Daniel REGNIER, technicien des systèmes d'information et de communication, directement placés sous son autorité.

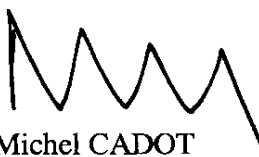
Article 17

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} mars 2017.

Article 18

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le directeur de la police générale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police » ainsi qu'au « bulletin municipal officiel de la ville de Paris ».

Fait à Paris, le **28 FEV. 2017**



Michel CADOT